

lait ainsi un bateau ponté et armé de canons que la ville entretenait sur nos rivières pour la défense de Lyon. Plus tard, sous la Ligue, on établit plusieurs frégates ; on voulut même les employer au siège de Sainte Colombe, mais la violence du vent et du courant du Rhône les fit échouer et les brisa.

Le métal des onze cloches de Saint-Jean ne figure pas dans le compte. Ce métal avait été probablement enlevé dès les premiers jours de l'invasion, avant qu'on ne songeât à établir une comptabilité régulière, laquelle n'a été commencée que le 25 juin. Ce métal se retrouva lors du retour des chanoines en 1563, dans l'arsenal situé sur le quai du Rhône, à côté du grand collège de la Trinité. Le Chapitre en ayant eu avis, et ayant su que le capitaine Sermant se proposait de l'enmener secrètement sur le Rhône, s'adressa au capitaine Sala pour qu'il fit faire des perquisitions, non seulement dans l'arsenal, mais « sur les bateaux, ponts, ports du Rhône et de Saône, sur les chemins, charrettes, pour y saisir tous meubles, ornements d'églises, cloches, croix, calices, chandeliers d'argent, etc. » (*Reg. capit.* Séance du 8 septembre 1563.)

L'or et l'argent vendus provenaient des chapes et des ornements d'église brûlés sur la place Saint-Jean et jetés ensuite dans les creusets.

Une première fois, on remit au sieur de Rocheblanc « le 6 septembre 1562, 1106 livres 10 sols en trois lingots d'argent pesant trois vingt onze marcs, 3 onces, estimé 15 livres 10 sols le marc, « provenant des chapes qui ont esté brûlées et fondues par le mandement de Messieurs du Conseil. »

Le 20 octobre suivant, on porte encore en compte « 24 livres 10 sols pour certaines perles, et un marc d'argent provenu de certaines mitres. »